

# COMMISSION PERMANENTE

—  
Séance du 28 novembre 2005  
—

CP 05/11-04

## TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS DIVERS DOSSIERS

—

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission Permanente, sur proposition de Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat **deux** dossiers de demandes de garanties d'emprunts, le premier relatif à diverses opérations d'acquisition amélioration de logements, le second à des prêts consentis dans le cadre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sur le territoire de la Communauté de Montauban et des Trois Rivières.

### 1 DIVERSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION AMELIORATION:

#### A Acquisition amélioration d'un logement, rue Stéphane Malarmé à Montauban:

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement 1 rue Stéphane Malarmé à Montauban, et ressort à 132 998,00 Euros selon le plan de financement suivant :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| - Subvention Etat      | 2 000,00 €   |
| - Prêt CDC PLUS 50 ans | 130 998,00 € |
|                        | -----        |
| Total                  | 132 998,00 € |

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLUS d'un montant de 130 998,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15%.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 52 399,20 Euros.

## **B Acquisition amélioration d'un logement, 173 Boulevard Irénée Bonnafous à Montauban:**

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement au 173 rue Irénée Bonnafous à Montauban, et ressort à 116 053,00 Euros selon le plan de financement suivant :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| - Subvention Etat      | 26 168,00 €  |
| - Prêt CDC PLAI 50 ans | 89 885,00 €  |
|                        | -----        |
| Total                  | 116 053.00 € |

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLAI d'un montant de 89 885,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65%.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 35 954,00 Euros.

## **C Acquisition amélioration d'un logement 142 A boulevard Irénée Bonnafous à Montauban :**

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement situé au 142 boulevard Irénée Bonnafous, bâtiment A, à Montauban.

Le coût total de l'opération ressort à 91 828,00 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| - Subvention Etat      | 14 000,00 € |
| - Prêt CDC PLAI 35 ans | 9 903,00 €  |
| - Prêt CDC PLAI 50 ans | 67 925,00 € |
|                        | -----       |
| Total                  | 91 828,00 € |

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLAI d'un montant de 9 903 € sur une durée de 35 ans au taux de 2.65%, d'une part et de 67 925,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65% d'autre part.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières, ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 31 131,20 € correspondant à 3 961.20 € pour le premier prêt et 27 170 € pour le second.

## **D Acquisition amélioration d'un logement, 142 B Boulevard Irénée Bonnafous à Montauban:**

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement au 142 rue Irénée Bonnafous, bâtiment B, à Montauban, et ressort à 94 746 Euros selon le plan de financement suivant :

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| - Subvention Etat      | 15 375,00 € |
| - Prêt CDC PLAI 50 ans | 79 371,00 € |
|                        | -----       |
| Total                  | 94 746,00 € |

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLAI d'un montant de 79 371,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65%.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 31 748.40 Euros.

## **E Acquisition amélioration de 11 logements, rue de la Comédie à Montauban:**

L'opération concerne l'acquisition de 11 logements rue de la Comédie à Montauban, et ressort à 1 035 559 Euros selon le plan de financement suivant :

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| - Subvention Etat      | 24 200,00 €    |
| - Prêt CDC PLAI 50 ans | 1 011 359,00 € |
|                        | -----          |
| Total                  | 1 035 559,00 € |

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLUS d'un montant de 1 011 359,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 3.15%.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 404 543.60 Euros.

## **F Acquisition amélioration de 2 logements, à Albefeuille Lagarde:**

L'opération concerne l'acquisition amélioration de 2 logements à Albefeuille Lagarde, et ressort à 182 277 Euros selon le plan de financement suivant :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| - Subvention Etat      | 37 810,00 €  |
| - Prêt CDC PLAI 50 ans | 144 467,00 € |
|                        | -----        |
| Total                  | 182 277,00 € |

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLAI d'un montant de 144 467,00 € sur une durée de 35 ans au taux de 2.65%.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 57 786.80 Euros.

## **2 OPERATIONS DANS LE CADRE DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE :**

### **A Construction de 16 logement, 1201 rue Edouard Forestier à Montauban :**

L'opération concerne la construction de 16 logements collectifs 1201 rue Edouard Forestier à Montauban.

Le coût total de l'opération ressort à 1 075 000,00 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| - Subvention Etat              | 121 879,00 €   |
| - Surcharge foncière EPCI CMTR | 10 972,00 €    |
| - Subvention Département (1)   | 38 100,00 €    |
| - Prêt CDC PLUS 35 ans         | 656 836,00 €   |
| - Prêt CDC PLUS 50 ans         | 183 213,00 €   |
| - Prêt CIL                     | 64 000,00 €    |
|                                | -----          |
| Total                          | 1 075 000.00 € |

NB : (1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLUS d'un montant de 656 836 € sur une durée de 35 ans au taux de 2.50%, d'une part, et de 183 213 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.50% d'autre part.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières, ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des emprunts, la garantie sollicitée du Département porte sur les 40 % restants, soit 338 019.60 € correspondant à 262 734.40 € pour le premier prêt, et 73 285,20 € pour le second.

S'agissant de cette opération, le Département souhaite par ailleurs exercer son droit de réservation, portant sur un logement, en application de la réglementation en vigueur.

### **B Construction de 36 pavillons au lieu dit "Péligry" à Montauban :**

L'opération concerne la construction de 36 pavillons individuels au lieu dit "Péligry" à Montauban.

Le coût total de l'opération ressort à 4 240 000,00 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| - Subvention Etat            | 251 900,00 €   |
| - Subvention Département (1) | 38 100,00 €    |
| - Prêt CDC PLUS 35 ans       | 3 017 400,00 € |
| - Prêt CDC PLUS 50 ans       | 788 600,00 €   |
| - Prêt CIL                   | 144 000,00 €   |
|                              | -----          |
| Total                        | 4 240 000,00 € |

NB : (1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLUS d'un montant de 3 017 400,00 € sur une durée de 35 ans au taux de 2.50%, d'une part, et de 788 600,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.50% d'autre part.

La Communauté de Montauban et des Trois Rivières, ayant accordé, par délibération en date du 27 octobre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des emprunts, la garantie sollicitée du Département porte sur les 40 % restants, soit 1 522 400,00 € correspondant à 1 206 960,00 € pour le premier prêt, et 315 440,00 € pour le second.

S'agissant de cette opération, le Département souhaite par ailleurs exercer son droit de réservation, portant sur deux logements, en application de la réglementation en vigueur.

\*\*\*\*\*

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dossiers de garanties d'emprunts et, le cas échéant, m ' autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-04

### TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS DIVERS DOSSIERS

—

#### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde à la société Tarn et Garonne Habitat :

#### Opérations de construction amélioration

*Acquisition amélioration d'un logement, rue Stéphane Malarmé à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit 52 399,20 € pour un prêt de type PLUS d'un montant de 130 998 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Acquisition amélioration d'un logement, 173 Boulevard Irénée Bonnafous à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit 35 954 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 89 885 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Acquisition amélioration d'un logement 142 A Boulevard Irénée Bonnafous à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 31 131,20 € pour deux prêts de type PLAI d'un montant de 9 903 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 % pour l'un, et de 67 925 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Acquisition amélioration d'un logement, 142 B Boulevard Irénée Bonnafous à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit 31 748,40 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 79 371 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Acquisition amélioration de 11 logements, rue de la Comédie à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit 404 543,60 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 1 011 359 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Acquisition amélioration de 2 logements à Albefeuille-Lagarde :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit 57 786,80 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 144 467 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

**Opérations dans le cadre de l'agence nationale de rénovation urbaine**

*Construction de 16 logements, 1201 rue Edouard Forestier à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 338 019,60 € pour deux prêts de type PLUS d'un montant d'un montant de 656 836 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,50 % pour l'un, et de 183 213 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,50 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

*Construction de 36 pavillons au lieu dit "Péligry" à Montauban :*

- La garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 1 522 400 € pour deux prêts de type PLUS d'un montant de 3 017 400 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,50 % pour l'un, et de 788 600 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,50 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
  - Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.*

Le Président,